
Annex - Size and Materials Options

Annexe - Options quant à la taille et aux matériaux



Community Project Signs

Option A:

406 mm (high) x 686 mm (wide) -- 4mm Coroplast
Recommended for indoor or short-term outdoor use

Option B:

736 mm (high) x 1,219 mm (wide) -- 4mm Coroplast
Recommended for indoor or short-term outdoor use

Option C:

1,220 mm (high) x 1,951 mm (wide) -- 10mm Coroplast or PVC integral foam
Recommended for long-term outdoor use at community infrastructure construction sites or for local road projects

Highway Signs

Plywood edges must be sealed. All edges, front and back are to be primed using high quality exterior primer and one coat of green (Pantone 349c) exterior enamel paint. Reflective sheeting (ASTM D 4956-01 - type 1) is to be added to the information panel area prior to adding textual information.

Option A (for arterial roads and two-lane highways):

2,286 mm (height) x 3,660 mm (wide) – Aluminum or exterior 12 mm MDO plywood (crezan)

Option B (for multiple lane divided freeways):

3,050 mm (height) x 4,880 mm (wide) – Aluminum or exterior 12 mm MDO plywood (crezan)

Note: a separate layout is provided in the graphics file set for highway signs. See page Multi-Partner Sign for Highway Use for additional details regarding the manufacturing and installation of signs for highway-related projects.

References taken from infrastructure Canada site: INFRASTRUCTURE PROJECT SIGNAGE GUIDELINES www.infrastructure.gc.ca/pub/signage-panneaux/intro-eng.html



Panneaux pour les projets des collectivités

Option A:

406 mm (hauteur) x 686 mm (largeur) - Coroplast de 4 mm
Recommandée pour utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur à court terme

Option B:

736 mm (hauteur) x 1 219 mm (largeur) - Coroplast de 4 mm
Recommandée pour utilisation à l'intérieur ou à l'extérieur à court terme

Option C:

1 220 mm (hauteur) x 1 951 (largeur) - Coroplast de 10 mm ou mousse de PVC intégrale; recommandée pour utilisation à l'extérieur à long terme sur les sites de construction d'infrastructures dans les collectivités ou pour les projets visant des routes locales

Panneaux pour les projets routiers

Les bordures des planches de contreplaqué doivent être scellées. Toutes les bordures, le devant et le dos doivent être recouverts d'un apprêt de grande qualité pour extérieur, ainsi que d'une couche de peinture-émail pour extérieur de couleur verte (Pantone 349c). Avant d'inscrire des renseignements textuels sur l'espace du panneau réservé à l'information, il faut ajouter une pellicule réfléchissante (ASTM D 4956-01 - type 1).

Option A (pour les artères et les routes à deux voies) :

2 286 mm (hauteur) x 3 660 mm (largeur) – Aluminium ou contreplaqué extérieur MDO (Crezon) de 12 mm

Option B (pour les autoroutes à voies multiples et à chaussées séparées) :

3 050 mm (hauteur) x 4 880 mm (largeur) – Aluminium ou contreplaqué extérieur (Crezon) de 12 mm

Remarque : une présentation distincte est fournie dans l'ensemble des fichiers de graphisme pour les panneaux destinés aux projets routiers. Consultez la page Panneau multipartenaires pour les projets routiers pour obtenir plus de renseignements sur la fabrication et l'installation de panneaux pour les projets routiers.

Références prises sur le site d'infrastructure Canada : LIGNES DIRECTRICES SUR LES PANNEAUX POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE www.infrastructure.gc.ca/pub/signage-panneaux/intro-fra.html

